

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de Charleville dit « grande contrée » .

Madame la Commissaire enquêteur,

J'ai 61 ans, je suis natif de Reims et je réside depuis 1997 dans la commune d'Esternay. Ce nouveau projet éolien, situé dans une commune proche d'Esternay et où réside des amis m'interpelle.

Ce projet a été initié en 2016 par la société Ostwsind avec l'appui de l'ancien maire de Charleville propriétaire ou exploitant de plusieurs parcelles concernées par l'installation d'éoliennes industrielles.

D'un naturel curieux j'ai parcouru le site internet d'Ostwind. A la page « nos projets » de ce site j'ai appris que cette société avait déjà installé 189 éoliennes en France pour une puissance installée de 422 MW et capable d'alimenter « au moins » 500 000 ménages. Mon esprit cartésien m'a fait faire le petit calcul suivant:

422 Mégawatt x 365 jours x 24 heures x 0.25 le facteur de charge le plus optimiste dans notre région et divisé par 500 000 ménages donne 1,85 MWh par ménage et par an.

Ce résultat est bien évidemment trois à quatre fois plus faible que nos consommations annuelles réelles en électricité.

Pour le projet de Charleville grande contrée les chiffres donnés par Ostwind sont les suivants :

- 6 éoliennes de 2,2 MW soit 13,2 MW
- production estimée 29 GWh par an
- 12 300 foyers alimentés.

Un nouveau calcul rapide donne les résultats suivants :

- 25 % de facteur de charge, valeur je pense un peu surestimée (plutôt 21 ou 22 % localement) .
- 2,36 MWh par an et par foyer.

Il est évident que le promoteur éolien Ostwind surestime le facteur de charge et sous-estime très fortement la consommation réelle par foyer. Dans le Grand Est cette consommation moyenne est estimée par diverses sources à environ 6,6 MWh par an et par foyer.

Personnellement je trouve regrettable que les services de l'état censés vérifier les documents issus des promoteurs éoliens avant l'ouverture de l'enquête publique n'aient pas eu le réflexe de faire ces petits calculs simples...

Par ailleurs notre sud-ouest marnais (secteurs Montmirail, Esternay, Sézanne, Anglure, Fère Champenoise et toutes les communes environnantes) est déjà fortement impacté par la multiplicité des parcs éoliens. L'énergie produite par l'éolien est actuellement plus de deux fois supérieure à la consommation électrique totale de notre secteur. Il est donc largement temps de dire stop à tout nouveau projet éolien.

De plus il commence à régner au sein de la population un sentiment bizarre que tout ce développement éolien se fasse de façon peu transparente. Les projets sont montés entre des promoteurs éoliens et certains élus sans que les habitants directement concernés soient informés en temps réel et ce de façon claire et objective.

Je me suis rendu samedi dernier 09 décembre à votre permanence. En effet à la lecture de la « note de présentation non technique » j'avais vu qu'une « charte morale d'engagement » avait été signée le 06 décembre 2016 par deux élus de la commune de Charleville, ainsi que deux élus de la communauté de communes de la Brie Champenoise et le promoteur éolien Ostwind. Je vous avais donc demandé d'avoir accès au texte de cette charte et vous m'avez dirigé vers un conseiller municipal présent à ce moment là. Ce dernier, après plusieurs relances, m'a fait hier par sms la réponse suivante :

« Bonjour monsieur,

La Charte Morale de partenariat est une convention conclue entre Ostwind et la commune de Charleville et La Communauté de commune de la Brie Champenoise et a notamment pour but d'organiser une démarche d'information sur l'évolution du développement du projet.

Il ne semble pas que cette charte soit communicable à des tiers.

Cependant, la communication de ce type de document peut être demandée à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) par toute personne qui le souhaiterait.

En tout état de cause, tous les documents, études, cartes ou autres informations qui doivent être soumis à l'enquête publique du projet éolien de La Grande Contrée sont présents dans le dossier d'enquête publique,

et consultables en supports papier et dématérialisé aux adresses, lieux et horaires mentionnés dans l'avis d'enquête publique du Préfet de la Marne adopté à cette fin.

Le public intéressé peut donc se reporter au dossier d'enquête publique et il est invité à participer et s'informer sur ce projet éolien dans le cadre de la tenue de l'enquête publique, prévue du jeudi 9 novembre 2023 de 14 heures 30 au samedi 9 décembre 2023 à 12 heures, prolongée au jeudi 14 décembre 2023 à 17 heures.

Cordialement »

Ce conseiller municipal était au moment de la signature de cette charte le premier adjoint du maire de l'époque et il a été aussi un des quatre signataires de cette charte, lui en tant qu' élu de Charleville.

Persistant à vouloir obtenir le texte de cette charte je me suis dirigé vers la communauté de communes de la Brie champenoise siégeant à Montmirail. Après un échange téléphonique appuyé par un envoi de mail j'ai obtenu ce matin la réponse suivante :

« Monsieur bonjour,

Après renseignement auprès de notre directrice , la CCBC ne possède pas « la charte morale d'engagement » que vous cherchez pour le projet éolien de Charleville. M. Dhuicq nous confirme qu'aucun document n'a été signé en date du 6 décembre 2023.

Il faut que vous vous rapprochiez de la société Ostwind pour obtenir cette charte.

Restant à votre disposition, recevez, Monsieur, mes cordiales salutations.

S. G.

C.C. de la Brie Champenoise »

Cela confirme donc le sentiment de non transparence évoqué ci-dessus. Je n'ai jamais cité la date du 06 décembre 2023 mais bien 2016 ... Qu'y a-t-il dans cette charte pour vouloir la cacher ?

Si ce projet éolien se concrétise le village de Charleville sera totalement encerclé par des éoliennes industrielles. Outre la dégradation du paysage et de l'impact sur les habitants et l'avifaune je trouve curieux que des services de l'état puissent valider une quasi collusion entre certains élus potentiellement intéressés et des intérêts privés.

En conséquence je suis fermement opposé à ce projet.